

# Rencontres nationales de la copropriété (RNCP)

NOUVELLE  
FORMULE

7<sup>e</sup> édition

## 12 questions pratiques pour les professionnels de la copropriété

Travaux | Assurances  
Vente de lot | Parties communes

Grand témoin

**Patrice LEBATTEUX** Président d'Honneur de la Chambre  
des Experts en Copropriété, avocat honoraire au barreau de Paris

Responsable pédagogique

**Jean-Marc ROUX** Directeur scientifique des éditions Edilaix,  
Maître de conférences à l'université d'Aix-Marseille

Validation  
de  
**14 heures**  
de formation

Paris Gare de Lyon

**21-22 mars 2024**

Également en visio

Un événement

Jeudi 21 mars 2024

8h30 CAFÉ D'ACCUEIL ET ÉMARGEMENT

9h>12h30 **Les travaux au sein de la copropriété**

## &gt; Comment préparer le vote des travaux ?

**À savoir** Le financement ; la mise en concurrence ; l'ordre du jour.**Objectif** Être capable de mettre en place la procédure d'adoption des travaux par le syndicat.

## &gt; Quelles majorités exiger selon les travaux ?

**À savoir** Les majorités légales ; les passerelles.**Objectif** Être capable de sélectionner les majorités applicables.

## &gt; Comment réagir face aux travaux irréguliers ?

**À savoir** La remise en état ; la prescription extinctive ; la prescription acquisitive.**Objectif** Être capable de traiter la question des travaux irréguliers.

## &gt; Questions diverses\*

## Les experts vous répondent

un avocat, **Pierre-Édouard LAGRAULET**,

avocat au barreau de Paris ;

un syndic, **Renaud FRANCHET**,

syndic, administrateur de biens à Lyon.

## DÉJEUNER PARTAGÉ

14h>17h30 **Les assurances et la copropriété**

## &gt; Quelles sont les assurances obligatoires en copropriété ?

**À savoir** La responsabilité civile ; la multirisque ; les assurances parties communes ; les assurances parties privatives.**Objectif** Être capable d'identifier les obligations du syndic et du syndicat en matière d'assurance.

## &gt; Comment sélectionner les assureurs ?

**À savoir** La couverture du risque ; les clauses d'exclusion de garantie ; le devis.**Objectif** Être capable de comprendre les propositions des assureurs.

## &gt; Comment réagir en cas de sinistre au sein de l'immeuble ?

**À savoir** La déclaration de sinistre ; le délai ; les contentieux.**Objectif** Être capable de traiter la gestion des sinistres.

## &gt; Questions diverses\*

## Les experts vous répondent

un assureur, **Jean-Paul BOUDIGNON**,

formateur à l'ESI et à l'IMSI, anc. dir. grands comptes chez GALIAN ;

un représentant d'une association de copropriétaires,

**David RODRIGUES**, juriste à la CLCV.

Vendredi 22 mars 2024

8h30 CAFÉ D'ACCUEIL ET ÉMARGEMENT

9h>12h30 **La vente de lot de copropriété**

## &gt; Quelles sont obligations du syndic pour le « pré-état daté » et l'état daté ?

**À savoir** Les mentions obligatoires ; la rémunération.**Objectif** Être capable de préparer la vente en collaboration avec le notaire.

## &gt; Le règlement de copropriété peut-il limiter les projets de l'acquéreur ?

**À savoir** Les clauses restrictives ; le droit de préférence ; l'agrément ; la division de lot.**Objectif** Être capable d'identifier les clauses restrictives à la vente dans le règlement de copropriété.

## &gt; Comment gérer l'après-vente du lot ?

**À savoir** La mise à jour de la liste des propriétaires ; l'opposition au paiement du prix.**Objectif** Être capable de maîtriser les obligations du syndic après la conclusion de la vente.

## &gt; Questions diverses\*

## Les experts vous répondent

un notaire, **Stéphane LELIÈVRE**, notaire à Maisons-Lafitte,  
Président de la Chambre des Experts en Copropriété, (CNEC) ;un syndic, **Jean-Luc LIEUTAUD**,  
administrateur de biens à Marseille.

## DÉJEUNER PARTAGÉ

14h>17h30 **Les parties communes de la copropriété**

## &gt; Quelles parties communes peut-on rencontrer ?

**À savoir** Les parties communes générales ; les parties communes spéciales ; les parties communes à jouissance privative.**Objectif** Être capable d'identifier les différentes catégories de parties communes.

## &gt; Comment identifier ou créer les parties communes ?

**À savoir** Le règlement de copropriété ; la mise en conformité ELAN ; les majorités applicables ; le rôle du géomètre-expert.**Objectif** Être capable d'encadrer la mise en place de parties communes «particulières».

## &gt; Quelles sont les conséquences des parties communes sur la gestion du syndicat ?

**À savoir** La propriété ; les charges ; le droit de vote.**Objectif** Être capable d'appréhender les incidences de l'existence de parties communes spéciales ou à jouissance privative.

## &gt; Questions diverses\*

## Les experts vous répondent

un avocat, **Agnès LEBATTEUX**,

avocat au barreau de Paris ;

un géomètre, **Denis BRACHET**,

géomètre-expert (Paris, Lyon), expert judiciaire.

\*Vous avez une question à poser ou un cas pratique à présenter ? Les débatteurs vous répondent lors d'un échange animé par Jean-Marc ROUX (réservé aux participants en présentiel).

SOIRÉE  
THÉÂTRALESOYEZ LES JURÉS DU PREMIER TRIBUNAL DE LA COPROPRIÉTÉ  
LE JEUDI 21 MARS 2024 À COMPTER DE 17H30Avec dans le rôle du juge : Patrice LEBATTEUX ; du copropriétaire : David RODRIGUES ; du syndic : Renaud FRANCHET ;  
des avocats : Agnès LEBATTEUX, Pierre-Edouard LAGRAULET. Sur un scénario original de Jean-Marc ROUX.

# Bulletin d'inscription

Renseignements et inscriptions : 04 72 49 79 11,  
formation@groupe-edilaix.com, www.edilaix.com

## Je participe aux 7<sup>es</sup> "Rencontres nationales de la copropriété"

organisées à Paris 12<sup>e</sup>, Holiday Inn Paris - Gare de Lyon Bastille, 11 rue de Lyon. et je coche les options ci-dessous :

### 1- Je bénéficie du tarif :

Abonné\* (préciser votre numéro : .....)

Plein tarif

\* Le tarif «abonné» est réservé aux abonnés aux *Annales des Loyers* et/ou aux *Informations rapides de la Copropriété*.

### 2- Je m'inscris aux dates suivantes :

jeudi 21 mars 2024 (7 heures de formation)

vendredi 22 mars 2024 (7 heures de formation)

### 3- Je suivrai la formation :

En présentiel à Paris

À distance en visio

### 4- Je sélectionne le tarif :

PRÉSENTIEL	2 JOURS	1 JOUR
Tarif abonné (TTC, TVA 20 %)	<input type="checkbox"/> 1245 <sup>.60</sup> € (1038 € HT)	<input type="checkbox"/> 747 <sup>.60</sup> € (623 € HT)
Plein tarif (TTC, TVA 20 %)	<input type="checkbox"/> 1378 <sup>.80</sup> € (1149 € HT)	<input type="checkbox"/> 829 <sup>.20</sup> € (691 € HT)
DISTANCIEL (-20%)	2 JOURS	1 JOUR
Tarif abonné (TTC, TVA 20 %)	<input type="checkbox"/> 996 € (830 € HT)	<input type="checkbox"/> 597 <sup>.60</sup> € (498 € HT)
Plein tarif (TTC, TVA 20 %)	<input type="checkbox"/> 1102 <sup>.80</sup> € (919 € HT)	<input type="checkbox"/> 663 <sup>.60</sup> € (553 € HT)

Nom : ..... Prénom : .....

Organisme /société : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Tél. : ..... Email : .....

Profession : .....

> J'envoie le bulletin d'inscription et le règlement à :

**Edilaix - 33 cours de Verdun-Récamier - CS 30241 - 69287 LYON CEDEX 02**

> Je peux également m'inscrire  
**en ligne** en flashant ce code :

Date, cachet et signature, après avoir pris connaissances des conditions générales d'inscription au dos de bon à découper *(également disponibles sur les sites de la société Edilaix)*



> Je demande une prise en charge par un organisme collecteur.....  Oui

> Remise en cas d'inscriptions multiples, demandez un devis : 04 72 49 79 11

# Rencontres nationales de la copropriété (RNCP)

## 7<sup>e</sup> édition

### Un format plébiscité :

Satisfaction  
**9,1/10**

«Être le mieux informé possible pour une gestion des copropriétés au plus proche de la loi et protéger mon cabinet des procédures de toutes sortes».

«Rencontrer et échanger avec des experts en la matière et des pratiquants comme moi dans ce métier».

«J'y ai vu ce que je devais voir, formation parfaite».

Témoignages de sessions précédentes des RNCP

Validez 14 heures  
de formation en 2 jours

#### PRÉ-REQUIS

Aucun pré-requis exigé pour cette action de formation.

#### PUBLICS VISÉS

Les Rencontres nationales sont destinées à parfaire et à actualiser les connaissances des professionnels en exercice, notamment avocats, experts judiciaires et huissiers, administrateurs de biens, magistrats.

#### MÉTHODES ET OUTILS

Un dossier de travail comprenant des cas concrets est remis à chacun des inscrits sous format numérique. Temps d'échanges favorisés par les intervenants.

Salle pour un effectif maximal de 60 participants.

#### HOMOLOGATION

Au titre de la formation continue des avocats : en cours

Au titre du conseil supérieur du notariat : en cours

Renseignements et inscriptions

Tél. 04 72 49 79 11 • [formation@groupe-edilax.com](mailto:formation@groupe-edilax.com)

Edilax - 33 cours de Verdun-Récamier

CS 30241 - 69287 LYON CEDEX 02

# CONDITIONS GÉNÉRALES D'INSCRIPTION

**Inscription.-** La convention de formation est envoyée à réception de votre inscription. Celle-ci ne sera effective qu'à réception du règlement. La facture acquittée et l'attestation de présence vous seront adressées après la formation.

**Prise en charge.-** EDILAIX est un organisme de formation certifié au titre du référentiel national QUALIOPI. Nos formations sont éligibles aux OPCO.

**Annulation.-** L'annulation est prise en compte sans frais et par courriel jusqu'à 15 jours ouvrés avant la formation. Les remplacements de participants sont autorisés sous réserve que la personne ait le niveau requis et sous réserve de communiquer avant la formation, le nom de la personne. En cas d'annulation reçue moins de 15 jours, la société Edilaix facture 50 % du montant HT. En cas d'annulation reçue moins de 48 heures avant la formation, aucun remboursement ni report ne sera effectué. Edilaix se réserve le droit, si le nombre de participants s'avérait insuffisant, d'annuler la formation et de rembourser les sommes perçues sans autre indemnité, des droits d'inscription. Conditions générales de vente sur le site edilaix.com

**Rétractation.-** En vertu des dispositions du code de la consommation, le participant (considéré consommateur) dispose d'un délai de rétractation de 14 jours à compter de son inscription. Cette rétractation pourra s'effectuer par courrier postal ou électronique, charge au participant de conserver une preuve de l'envoi dans le délai de rétractation. Conformément à ce qui est prévu au 1° de l'article L.121-21-8 du Code de la consommation, le droit de rétractation ne pourra plus être exercé à compter de la date de début du colloque et ce même si 14 jours ne sont pas écoulés depuis l'inscription. Par le présent bulletin d'inscription, le participant certifie avoir pris connaissance des conditions exposées ci-avant dans lesquelles s'exerce son droit de rétractation.

**Accessibilité PSH/PMR.-** Cette formation peut faire l'objet d'aménagements spécifiques : Nous restons disponibles pour échanger sur son accessibilité et les compensations requises. Contact référant Handicap : formation@groupe-edilaix.com

**RGPD.-** Les données recueillies lors de l'inscription sont traitées par Edilaix pour la gestion de votre inscription. Elles sont conservées pendant une durée conforme à la législation en vigueur. Conformément au RGPD (UE) 2016/679, vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données, de rectification, d'effacement, de restitution par courrier postal ou électronique.

**Droit l'image.-** En assistant aux événements organisés par Edilaix, vous acceptez d'être filmé et photographié. Ces images sont utilisées afin de promouvoir les futurs événements et d'illustrer les articles des revues et du site internet. Conformément à la législation relative au respect du droit l'image et au respect de la vie privée, vous pouvez refuser l'exploitation de votre image en cochant cette case.

Un événement

Les Informations regroupées par  
**IRC copropriété**

**Edilaix**  
Société d'édition et de formation  
juridiques immobilières

**Annales des Loyers**  
et de la propriété commerciale, terrain et immobilière

Organisme de formation : SAS Edilaix- capital de 90 000 € • RCS de Lyon • Naf 5814Z  
• Siret 524 427 135 00024 • Tva intra-communautaire FR05524427135 • Numéro de  
déclaration d'existence : 82 69 12727 69. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.  
• Certification AFNOR n° 2017/75773.01 • Homologation au titre de la formation continue des  
avocats ou des notaires : nous consulter.